



Differents probleme avec une propriétaire

Par **lilouac**, le **23/07/2014 à 12:35**

Bonjour a tous et toutes, nouveau venu sur votre forum.

je viens vers vous pour différents problème du a une propriétaire assez casse pieds (connu comme le loup blanc dans le village ou je suis).

Première problème.

Nous avons la jouissance du terrain, rien de plus normal avec une maison.
Mais nous avons mis une petite piscine, 3.05 sur 0.76
or sol un truc gonflable quoi.

je reçois une lettre de mon proprio qui me dit
"Je suis déçu que vous détruisez l'herbe de la pelouse, je l'avais faite ensemencer, vous ne respectez pas mon travail, je suis formelle je n'accepte pas la piscine sur le terrain que je vous loue dans le contrat de location
cette piscine est très dangereuse pour les jeunes enfants et pour les animaux domestique
cela est un avertissement."

D'où le faite a le réception de ce courrier ont a ri a t'elle le droit de demandé d'enlevé la piscine ?

Pareillement nous avons un soucis. Toujours écrit dans la lettre.
il est mentionné dans le bail un droit de passage pour un de leur petit terrain enclavé(c'est bien qu'elle est obligé de passer par notre terrain pour allez a son terrain" enclavé" ?) (a

première vue pas d'autre issue que de passer par mon jardin)

Doit-elle me demander l'autorisation de passer ? ou elle peut venir quand elle veut sans me le dire (et donc de venir aussi sur mon terrain, ma piscine etc ?

Encore un problème et là il est chaud lol

Nous avons le sol qui s'affaisse suite à un écoulement d'eau/fuite d'eau

Lors de notre arrivée et donc sur le bail (bail signé par nous même mais bail fait à la main), rien n'est marqué juste sol bon état et 3 dalles décollées, nous avons fait l'erreur de le signer, car elle nous avait dit qu'il y avait effectivement eu un écoulement d'eau mais que cela avait été réparé

mais ce qu'elle ne veut pas entendre (elle nous dit qu'elle nous l'avait pas dit)

elle nous demande de faire une déclaration à notre assurance sinon on sera entièrement responsable..

or c'est pas à cause de nous que la fuite a eu lieu et que le sol est mouillé, donc que faire ???

cette propriétaire est une peau de vache, mais intelligente...

Par **Lag0**, le **23/07/2014** à **13:16**

Bonjour,

Pour la piscine, vous faites ce que vous voulez durant le bail. Il n'y a que lorsque vous partirez que le bailleur pourra éventuellement constater les dommages à la pelouse et vous facturer la remise en état. Pour l'instant, il ne peut pas vous empêcher de jouir de la chose louée.

Pour ce qui est d'un éventuel droit de passage, il faut se reporter au bail et vérifier qu'il est bien indiqué. Si oui, vous n'avez pas le choix, vous l'avez accepté en signant le bail.

Pour les problèmes de sol, dans l'immédiat, vous envoyez une LRAR au bailleur pour officiellement le prévenir et vous lui demandez de bien vouloir faire les travaux qui s'imposent. Il faudrait cependant savoir si une fuite existe toujours ou si le problème n'est qu'une conséquence d'une fuite qui est maintenant terminée.

Par **lilouac**, le **23/07/2014** à **17:20**

Ok pour la piscine nous l'avons signé malgré que pour nous l'état des lieux et bail sont caduques car clause abusive
nous avons déjà envoyé une LRAR d'où sa réponse aujourd'hui

la fuite a été stoppée le 10 juillet par le plombier qui est venu et a resserré un boulon
mais il y a eu une fuite / écoulement d'eau il y a 18 mois nous avons attesté etc etc nous
arrivé à signer le bail le 6 janvier, elle nous dit que tout est ok etc etc

a force de faire la vaisselle le sol s'affaisse
elle veut qu'on declare cela a notre assurance, qui ne veut pas car c'est pas a cause de nous
mais a cause d'elle
en plus de cela on a peur qu'elle veulente toucher de indemnité d'assurance, celle qu'elle a eu
il y a 18 mois
selon un expert qui a expertisé sa maison, elle a reçu de l'argent de l'assurance pour ce
dégât, et n'a pas fait de travaux car cela sont huissier aucun travaux devait avoir lieu et donc
veut surement touché deux fois la tune de l'assurance.